

1 Déclaration de conformité UE

Cette déclaration atteste que l'appareil est conforme aux spécifications normalisées pour les appareils et accessoires électriques ainsi qu'aux spécifications normalisées de sécurité et de validation du système de la société du fabricant.

Seul le fabricant assume la responsabilité d'établir cette déclaration de conformité UE.

1.1 Validité du produit

Cette déclaration est valide pour les produits ou versions de produits suivants :

- **898 XYZ Sample Changer**

Passeur d'échantillons avec fonctions avancées de manipulation de liquides pour l'automatisation de la préparation des échantillons dans les laboratoires d'analyses.

1.2 Directives

L'objet de la déclaration, décrit ci-dessus, est conforme aux législations harmonisées en vigueur dans l'Union :



- **2014/35/UE – Directive basse tension, DBT**

Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension ; Journal officiel de l'UE L96, 29/03/2014, pages 357-374

- **2006/42/CE – Directive machines, DM**

Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE ; Journal officiel de l'UE L157, 09/06/2006, pages 24-86



- **2014/30/UE – Directive compatibilité électromagnétique, CEM**

Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique ; Journal officiel de l'UE L96, 29/03/2014, pages 79-106

- **2011/65/UE – Directive relative à certaines substances dangereuses, RoHS**

Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ; Journal officiel de l'UE L174, 01/07/2011, pages 88-110

- **2012/19/UE – Élimination et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, DEEE**

Directive 2012/19/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ; Journal officiel de l'UE L197, 24/07/2012, pages 38-71

1.3 Spécifications de sécurité

Cet appareil est conforme aux exigences de sécurité suivantes :

Conception et essai de type

- EN 61010-1: 2010

Prescriptions de sécurité pour les appareils électriques de mesure, de contrôle, de régulation et de laboratoire

- EN 61010-2-081: 2015

Exigences particulières pour les appareils de laboratoire, automatisés et semi-automatisés, destinés à l'analyse et autres usages

- **EN 60529: 2013 – Degré de protection IP20**

Types de protection fournie par le boîtier (code IP)

- **ISO 12100: 2010**

Principes généraux de conception - Appréciation du risque et réduction du risque

- **EN 61140: 2016 – Classe de protection I**

Protection contre les chocs électriques - Aspects communs aux installations et aux matériels

*Essai en produc-
tion*

Chaque appareil doit être contrôlé individuellement en production selon un protocole conforme à la norme EN/CEI 61010-1 annexe F : Contrôle du raccordement du conducteur de terre et de l'isolation par rapport aux circuits d'alimentation secteur.

